

COMMUNE DE RIVIERE SUR TARN

Liste des délibérations examinées en séance du Conseil Municipal du 27 Mars 2025

Présents : MM. FORIR Christian, POURQUIE Bernard, MABILDE Martine, MAURY Bernard, PORTALIER Pierrette, GRITTI Françoise, MORIN Marie-Noëlle, MALIRAT Anaïs, GABRIAC Christiane, SALSON Patrick

Pouvoirs : M. BADAROUX Frédéric à M. MAURY Bernard, M. PORTALIER David à Mme PORTALIER Pierrette

Excusés : MM. CARRAT Christophe, VAISSETTE Alain, SEVERAC Colette

Secrétaire de séance : Mme MALIRAT Anaïs

Administration et Finances

➤ **Délibération n° 20250327-13 : Boyne Tranche 2 – Avenant aux Lots 1, 2 et 5.** Approuvée à 8 voix POUR et 4 abstentions.

➤ **Délibération n° 20250327-14 : Délibération portant désaffectation et aliénation de portions de portions de chemins ruraux après enquête publique : Secteur Suèges, Duéjouis, Bouyssels, Bellegarde.** Approuvée à l'unanimité.

➤ **Délibération n° 20250327-15 : Création suppression d'emplois au service administratif dans le cadre d'un avancement de grade.** Approuvée à l'unanimité.

Questions diverses

- **Le Bourg RD en traverse et cœur de village :** projet lancé. Réunions de travail organisées sur site. Début des travaux prévus fin 2025 (enfouissement réseaux). Egalement, à venir : étude hydromorphologique du ruisseau du Bourg suite aux orages de l'automne 2024 par le Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn Amont (conduites d'assainissement à protéger).
- **Opportunités foncières :** C. FORIR expose 2 opportunités d'acquisitions foncières sur la commune. Intérêt des emplacements et possibilités de financement à étudier.
- **EHPAD :** ouverture prévue fin d'année 2025.
- **Lotissement :** compte-tenu de la fin imminente du chantier de l'EHPAD, les travaux de voirie et d'éclairage public sont à prévoir.
- **Vente du snack-bar de la base de loisirs de Saint Hilarin :** 5 dossiers de candidatures ont été reçus et 2 ont été retenus par le jury sur la base de la grille de critères établie par Aveyron Ingénierie. Des entretiens permettant un échange avec les deux porteurs de projets sont programmés le 2 avril prochain. Ils devraient conduire au choix du candidat.
- **Admission en non-valeur de créances irrécouvrables :** décision du Maire pour un montant de 21,81 €.

Séance levée à 20H45.



Mairie de Rivière sur Tarn

9 Place de la Maison des Activités - Route de Fontaneilles

12640 RIVIERE SUR TARN / Tel : 05 65 59 80 74

Site internet : www.rivieresurtarn.fr / E-mail : contact@rivieresurtarn.fr